

---

---

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

*Mardi matin, 7 juin 1898.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production d'un état indiquant :

1. Tous les contrats pour habillements militaires conclus par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896;
2. Le nom de chaque entrepreneur et le montant de son contrat;
3. Le mode suivi pour demander des soumissions dans chaque cas, et les noms et montants mentionnés par chaque soumissionnaire. (*Document de la session, No 87a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté l'amendement conséquentiel fait par cette Chambre au bill (No 31) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 16) intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 81) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à trois heures moins dix minutes du matin, s'ajourne jusqu'à onze heures, cet avant-midi.